

Conditions de participation au concours photo «Le couronnement»

Organisateur: Quality1 AG

Sont autorisés à participer les clients de Quality1 AG (Q1) qui ont été invités par écrit par Q1 à participer au concours «Couronne» («participant»).

En participant au concours, le participant confirme qu'il accepte les présentes conditions de participation.

Pour participer, le participant doit télécharger avant le 12 janvier 2022 une photo de lui avec la couronne de l'Epiphanie que lui a adressée Q1 sur www.20years.quality1.ch. Pendant le concours, chaque participant est autorisé à envoyer une photo maximum. Tous les participants peuvent attribuer des «J'aime» aux photos. Le participant dont la photo aura reçu le plus de «J'aime» le 27 janvier 2022 sera le gagnant.

Gain: le participant dont la photo aura reçu le plus de «J'aime» le 27 janvier 2022 gagnera un brunch pour lui et son équipe (max. 30 personnes). Le gagnant est informé personnellement par Q1. Tout droit au paiement du gain en espèces ou à la remise d'un gain de remplacement est exclu.

Contrôle: Q1 refusera les photos qui, selon son appréciation justifiée,

- sont considérées comme offensantes, qui pourraient par exemple avoir des conséquences négatives sur le nom, la réputation ou le goodwill de l'organisateur ou d'un partenaire de la marque;
- comportent des marques, des logos ou du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le participant n'est pas propriétaire ou qui est utilisé sans l'accord préalable écrit du titulaire des droits (y compris de noms célèbres, noms de sociétés, etc.);
- diffament, donnent une mauvaise image ou blessent d'autres personnes ou entreprises, y compris mais sans s'y limiter l'organisateur (et ses partenaires);
- font la promotion de convictions politiques.

Utilisation et protection des données: les données à caractère personnel et les photos des participants sont utilisées aux fins d'exécution du concours.

Par sa participation, chaque participant donne par ailleurs son accord pour que ses données à caractère personnel, comme son nom, son adresse, etc. puissent être utilisées à des fins statistiques et promotionnelles par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à gérer avec le plus grand soin les données collectées dans le cadre de l'exécution du concours.

Exclusion du concours, fin anticipée, responsabilité: l'organisateur se réserve le droit de disqualifier sans indiquer les motifs les participants qui manipulent ou essaient de manipuler le concours et/ou qui ne respectent pas les conditions de participation ou contreviennent aux bonnes mœurs et/ou tentent d'une quelconque manière déloyale d'influencer le concours, et de les exclure avec effet immédiat du concours ou de les priver du gain et leur en demander la restitution le cas échéant.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin de manière anticipée à tout moment au concours sans préavis et sans indiquer les motifs. Ceci s'applique en particulier si l'exécution dans les règles ne peut être garantie pour des raisons techniques ou juridiques. Dans un tel cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisateur.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis du gagnant en cas de pertes ou de dommages d'une quelconque nature résultant de ou en relation avec le concours, le traitement des données et le gain.

Le **droit suisse** s'applique au concours.

La voie juridique est exclue.